

Certains abonnés se sont trouvés offensés de recevoir des comptes après avoir, disent-ils, renvoyé notre journal. Si tel renvoi a eu lieu, il y a défaut ou de leur propre part, ou de leur maître de poste.

Pour renvoyer une publication que l'on ne veut pas recevoir, il y a deux modes à suivre.

1° Biffer son nom sur l'adresse et réadresser à l'éditeur, avec le mot "*refusé*"; car si vous enlevez votre nom et renvoyez la publication, vous êtes sûr de la revoir encore, par ce qu'on ne saura pas qui l'a ainsi renvoyée, votre nom n'y paraissant plus.

2° Sans se donner tant de peine, dire tout simplement au facteur de votre bureau de poste que vous refusez cette publication, et votre maître de poste devra alors la renvoyer en donnant les notices convenables, pour lesquelles il est pourvu de blancs par le département. S'il néglige de le faire, ce sera lui qui sera en défaut et qui devra en subir les conséquences.

Inutile d'observer que pour ne pas violer la justice, ce sont les premiers numéros d'une publication qu'on doit refuser, et non pas après l'avoir reçue deux ou trois mois.

L'HISTOIRE NATURELLE EN HIVER

Les jours de soleil, de cette douce chaleur qui donne l'activité à tout ce qui vit dans l'air; les jours des fleurs odorantes, des papillons aux vives couleurs, et de ces légions d'insectes qui bourdonnent dans les airs ou rampent sur le sol, sont passés! La terre couverte de son linceul blanc, semblable à une mère qui attend le moment d'un nouvel enfantement, ne veut plus se laisser voir; elle couve dans la retraite, à l'abri de tout œil indiscret, les germes de vie sans nombre qu'elle renferme dans son sein, pour les produire de nouveau à la lumière quand l'heure